



RACING CLUB ARRAS WATER-POLO

Equipes Water-Polo
Aisance Aquatique
Apprentissage Nage
Circuit Training-/Aquatique

06 50 90 57 04



www.rcarras-waterpolo.fr

contact@rcarras-waterpolo.fr

direction@rcarras-waterpolo.fr



5 Boulevard de général De Gaulle
62000, Arras



DOSSIER D'INSCRIPTION BNSSA 2024-2025

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Adresse :

Mail :

@

Téléphone : / / / /

Si recyclage, diplôme de secourisme obtenu :

Préciser la date d'obtention : / /

Date du recyclage : / /

L'organisme de formation :

Autorisation parentale pour les mineurs

M. Mme

certifie détenir l'autorité parentale à l'égard

de : *(nom et prénom)*

en qualité de : père – mère- tuteur

(entourez la mention utile) et l'autorise à se présenter à la session d'examen du Brevet National de Sécurité

et de Sauvetage Aquatique qui se déroulera le **04/05/2025**.

Date :

Signature





RACING CLUB ARRAS WATER-POLO

Equipes Water-Polo
Aisance Aquatique
Apprentissage Nage
Circuit Training-/Aquatique

06 50 90 57 04



www.rcarras-waterpolo.fr

contact@rcarras-waterpolo.fr

direction@rcarras-waterpolo.fr



5 Boulevard de général De Gaulle

62000, Arras



INFORMATIONS

➤ Coût de la Formation :

- Initiale (PSE1+cours théoriques compris) : 550 € payable en 3 fois (novembre-décembre-janvier)
350 € si déjà le PSE1 en cours de validité au jour de l'examen

- Recyclage : 170 €

➤ Lieu d'entraînement : Piscine Elie Desbin - rue Bocquet Flochel - 62000 ARRAS

➤ Horaires : Dimanche de 10H00 à 12H00, du 22/09/2024 au 04/05/2025 (hors vacances scolaires).

➤ Formation PSE1 incluse : cette formation de 35 heures aura lieu la 2^{ème} semaine des vacances scolaires d'hiver **du 17 au 21 février 2025**.

➤ Examen du BNSSA : **04/05/2025** (possibilité de rattrapage le 18/05/2025).

Lancement de la formation à partir de 8 personnes minimum.

Documents à joindre impérativement :

Le bulletin d'inscription dûment rempli

Une photocopie recto verso de votre pièce d'identité en cours de validité

Une photo d'identité

Une photocopie de vos diplômes de secourisme (PSC1 – PSE1 ou autres)

Si recyclage, fournir la copie du BNSSA

Un certificat médical précisant l'aptitude à la pratique de la natation et du sauvetage

(Cf. modèle ci-joint) **⚠ Ce certificat doit être établi moins de trois mois avant la date de l'examen du BNSSA**

Le chèque de règlement à l'ordre du RC Arras Water-polo

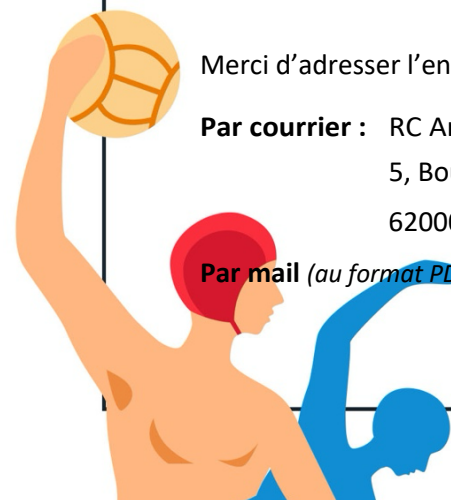
Merci d'adresser l'ensemble de ces documents :

Par courrier : RC Arras Water-Polo

5, Boulevard du Général de Gaulle

62000 ARRAS

Par mail (au format PDF) : contact@rcarras-waterpolo.fr





RACING CLUB ARRAS WATER-POLO

Equipes Water-Polo
Aisance Aquatique
Apprentissage Nage
Circuit Training-/Aquatique

06 50 90 57 04



www.rcarras-waterpolo.fr

contact@rcarras-waterpolo.fr

direction@rcarras-waterpolo.fr



5 Boulevard de général De Gaulle
62000, Arras



CERTIFICAT MEDICAL

*Exigé pour tout(e) candidat(e) au **Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique** ou à l'examen de révision de ce brevet

Je soussigné _____, Docteur en médecine certifiée
avoir examiné ce jour, et avoir constaté que M. _____ ne présente
aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance
des usagers des lieux de baignades.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une
aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres,
ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément :

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particuliers

Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est : 4/10 — inférieur à 1/10

Avec correction

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10)
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas Particuliers :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

A _____ le _____

Signature et cachet du médecin

***Ce certificat doit être établi moins de trois mois avant la date de l'examen du BNSSA**

